

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 60 (1922)
Heft: 27

Artikel: Entre nous, voisine : [suite]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-217309>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS



JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAÎSSANT LE SAMEDI

Rédaction et Administration :

Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne

PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

PUBLICITAS

Société Anonyme Suisse de Publicité

LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—

six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus

ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace.

Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

On peut s'abonner au *Conteur Vaudois* jusqu'au 31 décembre 1922 pour

3 fr. 00

en s'adressant à l'administration 9, Pré-du-Marché, à Lausanne.

ENTRE NOUS, VOISINE

VIVE notre joli pays de Vaud, voisine, son chapeau rond et son fin corset ! Senez-vous bien le privilège que nous avons d'y être nées ? Regardez ici, c'est la splendeur du lac animé de voiles blanches..., regardez là-bas, c'est la beauté de la montagne, de l'alpe et du glacier ! Vive nous, vous dis-je, et vive la gaieté de nos vignes.

On en raconte des méfaits... peut-être n'a-t-on pas tout à fait tort. Entre nous, voisine, il n'est pas certain que nous usions avec sagesse des belles grappes qui mûrissent au long des ceps et c'est grand dommage. Notre vin clair et joyeux est une richesse, mais encore est-il nécessaire de la dépenser avec jugement. Pourquoi si souvent mêler de la laideur à tant de belles choses ? Certes je ne veux pas « prêcher », voisine, mais convenez avec moi que certains soirs, à de certaines fêtes, vous avez souhaité le « clairet » encore sur sa vigne...

Et cependant, le mal qu'il fait vient de nous, et non pas de lui. Le juste milieu, voisine, est peut-être la clef du paradis ! Boire à sa soif est naturel, boire au-delà devient un malheur. Et de même, voisine, parler un peu est utile, mais parler trop nuit, selon le proverbe; nuit beaucoup plus qu'on ne le pense !

Que nos hommes usent avec mesure du beau vin doré ; que nous mêmes, les femmes, sachions, avec discréption, nous servir de cette langue qui nous fut donnée non point pour déguiser notre pensée, mais pour l'exprimer à propos, et tout sera pour le mieux dans notre joli pays de Vaud. L'Effeuleuse.



ONNA FENNA TIURIEUSA

LER veré que l'étai tiurieusa quemet on tsin que l'e adi à foulinâ decè delè et que vao tot savâ et tot acheintra. L'étai pî que la Fothie d'Avi. Faillai que sè mecliéyé de tot et que satse tot, que tot sâi pè sa leinza, que l'avai granta et rasserya. On lâi desâi la Pousta, mà l'étai on nom sobriquet. De son veretâblio nom s'appelâve Pegnetta Carabouéza et l'avai maryâ lo syndico de Rondzeterpena, que l'étai on eos d'ataque. Son riére grand-père l'avai on z'u èta tambou à Sonderbon. Oro comptâye cein que la Pegnetta ein avai z'u de l'orgouet. Et pas pouéta que l'étai : dâi get quemet dâi balle cerise nâtre eintâie, dâi djoûte qu'on arâi djura dâi pomme

rambou et dâi botse rodze quemet dâi frie. Faut pas être mau l'ébatia que lo syndico, lo Djan Bedju l'auose reluquâie et que, ou par de mäi ein apri, madamuzalla Pegnetta Carabouéza sè sâi appellâie, madama Pegnetta Bedju-Carabouéza, la syndica de Rondzeterpena. Lo maryâdzo lâi avâi bailli on autre nom, mà l'étai restâie asse tiurieusa que du devant et la Pousta l'étai adi lo nom que lâi allâve lo mî.

Vo rappelâvo de cllia granta guerra que lâi a z'u stau z'annâie passâie, ein quatoote et que l'a dourâ cin an. L'è cein que l'a èta onn' affére ! Po coumeint le Français l'ant reçu onna bourbaie d'au tounier et bin dâi leu l'ant èta prâi pè lè z'Allemând et lè z'ant bétâ dein dâi zapionâre ào fin fond dâi z'Allemagne. Du cein, l'affére s'è rareindzi on bocon. Lè sordâ français l'ant pu sailli de lau preson et lè z'ant laissi veni per tsi no. Pè Rondzeterpena ein avâi tot pliein lè tserrâire de cllia z'interné, quemet on lau derâi. Et bin galé que l'étant, alleinâ et minna-mor qu'on diabillio que, ma fâi, tote lè fenne et lè felhie d'au velâdzo ein étant tote eintoupanâe et que cein a fê bin babelhî lè dzein, mà pas tant lè pétabasson.

Pu cllia z'interné l'ant modâ po lau z'ottô pè la France.

Onna veillâ de l'autre hivè. Djan Bedju et on par d'ami veillivant dein lo pâito ào syndico. Dévesâvant de cllia z'interné. La Pousta l'étai quie assebin. Adan, vaité que ion dâi z'ami dit dinse :

— Et pu, vo sède, en a ion de cllia coo que m'a de, devant de s'ein allâ que tote lè fenne de Rondzeterpena l'etânenforattâie de lè, et que, de tote, ein a rein que iena que n'a pas violin sè laissi embransî.

Et la tiurieusa, la Pousta, lâi a copâ lo subbliet po lâi dere :

— Se bahia la quinna l'?

Marc à Louis, du Conteur.

LA JOURNÉE DES ABBAYES

AU TIR CANTONAL DE BEX

QUELQUES personnes ont eu l'idée d'organiser, à l'occasion du Tir cantonal de Bex, une journée des Abbayes vaudoises. Cette idée est très heureuse et, d'emblée, un comité s'est constitué — n'en faut-il pas toujours un — pour en assurer la réalisation. Une circulaire sera incessamment adressée à nos nombreuses abbayes, les invitant à se faire représenter avec leurs drapeaux, car les plus vénérables, les plus éprouvés de ces emblèmes, seront tout particulièrement bienvenus. Ajoutons que tous ces drapeaux seront photographiés et que deux collections de ces photographies seront formées, l'une à l'intention du Musée historiographique vaudois, à Lausanne; l'autre à l'intention du Musée militaire vaudois, en préparation à l'arsenal de Morges. Disons, en outre, que les Abbayes des Grenadiers vaudois et des Soldats helvétiques ont déjà assuré leur participation, en uniforme, à cette manifestation patriotique.

Nous croyons donc intéresser nos lecteurs en reproduisant, à propos de cette journée qui sera sûrement l'une des plus réussies du tir de Bex, les passages principaux de la préface du très intéressant ouvrage du major Frédéric Amiguet : « Les Abbayes vaudoises ».

* * *

En s'essayant à écrire cette « histoire des Abbayes vaudoises » l'auteur a eu le désir de combler une lacune qui lui paraissait regrettable.

Des fragments de cette histoire se trouvaient disséminés ici et là, mais nous croyons qu'un ouvrage spécialement consacré à ce sujet a sa raison d'être et nous espérons que notre essai rencontrera un bienveillant accueil. Nous avons consacré à cette étude tout le temps dont nous disposions, et cela pendant plusieurs années de patientes recherches. Nous avons parcouru tout le canton et consulté sur place les archives partout où cela nous a été possible, et nous avons pu mettre au jour quelques documents encore ignorés.

Nos tireurs vaudois vivent trop à l'écart les uns des autres. D'un côté, nous avons les grands tirs fédéraux et cantonaux où l'individualité de l'abbaye locale disparaît forcément, et de l'autre, le particularisme étroit qui ignore ce qu'est et ce que fait le voisin. L'esprit de clocher, on l'a dit, n'est pas l'esprit d'église, ni celui de patrie. Il y avait donc lieu de réunir en un faisceau nos abbayes vaudoises, de les grouper par catégories, par époques, et d'aider ainsi l'âme des tireurs vaudois — car cette âme existe — à devenir plus consciente d'elle-même.

On trouvera dans ce livre des renseignements pratiques, d'un intérêt en quelque sorte professionnel et technique pour les tireurs : ainsi tout ce qui concerne les cibles, les dates des tirs, les prix, les finances d'entrée, les insignes, etc... sans oublier les règlements et les comités, puisqu'il en faut parmi.

Mais nous osons dire que nous avons voulu faire œuvre historique et patriotique, et par là nous adresser non seulement à l'ensemble des tireurs vaudois, mais à tous nos concitoyens.

C'est au sein des abbayes que, plus d'une fois, les idées de liberté ont germé et se sont manifestées. Et ce n'est pas sans motif que les despotes bernois surveillaient jalousement ce maniement d'armes qui pouvait devenir dangereux pour leur tyrannie. Le banquet de Rolle, sous ce rapport, est une page caractéristique de notre histoire, mais il en est d'autres, moins connues, qui ne sont pas sans intérêt et montrent les abbayes vaudoises comme des foyers, plus ou moins latents, plus ou moins manifestes, d'indépendance et de virilité.

L'histoire des abbayes vaudoises est donc un chapitre de l'histoire de la Patrie vaudoise.

L'histoire des abbayes vaudoises est en corrélation aussi avec celle de l'Eglise du canton de Vaud, alors que celui-ci n'était que le « Pays de Vaud ». C'est par le culte public, par le service divin, que commençait la journée de fête, et cet usage n'est point complètement aboli dans nos campagnes. On pourrait même, aujourd'hui, prendre de bonnes leçons de respect pour la jeune génération impatiente de tout joug, dans ces vieux règlements d'abbayes où la « crainte de Dieu » se lit à chaque page, où les jurements sont interdits, et où l'on prend pour but, semble-t-il, de faire d'un bon tireur un bon citoyen en toutes choses et un brave homme dans toute la force du terme. Nos abbayes vaudoises sont fidèlement suisses et l'esprit des vieux Confédérés, l'esprit des hommes du Grütli, les anime et se mêle en elles à la bonhomie romande, ce juste milieu entre l'esprit germanique et l'esprit gallois.

C'est donc, en définitive, l'âme vaudoise elle-